

ARRIVÉE LE

/ 4 AVR. 2022

Préfecture
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt deux, le 30 mars à 16 h 30, la Commission Communale d'Action Sociale, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie-de-Ré, sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 9

Date de la convocation : 14 mars 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : ARGENTI Martine, BALLEY Béatrice, COTTET Laure, GENDRE Louis, GUYON Didier, LEVAUX-THOMAS Dominique, PERRAIN Janine, RONTE Isabelle et VERGNON Gisèle.

Secrétaire de séance : Laure COTTET

**

3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 9 854,45 €.

Il est proposé au conseil d'administration de reporter en recettes de fonctionnement, au compte 002, l'excédent de 9 854,45 € au budget de l'exercice 2022.

VOTE : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 31 mars 2022

La Présidente du C.C.A.S.,

Gisèle VERGNON

